



CLE DU SAGE ALLAN

Réunion du 9 décembre 2025
A Montbéliard (25)

- 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**
- 2. PTGE : VALIDATION DU PROJET DE CAHIER DES CHARGES**
- 3. PRÉSENTATION DU SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE DE BELFORT**
- 4. POINTS DIVERS**

- CR dernière réunion
- Cahier des charges PTGE
- Qualité des eaux du 90
- Points divers



APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Projet de compte-rendu joint au dossier de séance

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan																																																																																																																																						
Mardi 17 Juin 2025 à 14h00 A Fontaine (90)																																																																																																																																						
Compte-rendu																																																																																																																																						
PARTICIPIENTS : MEMBRES DE LA CLE																																																																																																																																						
<table border="1"><thead><tr><th>Structure représentée</th><th>Nom</th><th>Qualité</th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="5">Collège des collectivités territoriales</td></tr></tbody></table>					Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent	Collège des collectivités territoriales																																																																																																																												
Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent																																																																																																																																		
Collège des collectivités territoriales																																																																																																																																						
<table border="1"><tbody><tr><td>Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (CR BF)</td><td>M. Eric OTERNAUD</td><td>Conseiller régional</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Conseil départemental du Doubs (CD 25)</td><td>M. Ronan BOUQUET</td><td>Président</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)</td><td>M. Christian MÉTHOT</td><td>Vice-président</td><td>Excusé</td><td></td></tr><tr><td>EPTB Saône et Doubs (EPTB SD)</td><td>Mme Marie-Diane FAIVRE</td><td>Vice-présidente</td><td>Excusée</td><td></td></tr><tr><td>PNR des Ballons des Vosges (PNR BV)</td><td>M. Léonard LEONARD</td><td>Président</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Laurent SEGUN</td><td>Président</td><td>Excusé</td><td>Pouvoir à M. CLAUDEL</td></tr><tr><td></td><td>Mme Marie-France CEPIS</td><td>Maire de Vallois (90)</td><td>Excusée</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Philippe CHALLANT</td><td>Maire de Semondigny (90)</td><td>Excusé</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Miltiade CONSTANTAKATOS</td><td>Maire de Mirecourt (90) délégué à la GEMAPI</td><td>X</td><td>Pouvoir à M. CONSTANTAKATOS</td></tr><tr><td></td><td>M. Stéphane GUIVOD</td><td>Maire de Meroux-Mouy (90)</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Michael JÄGER</td><td>Vice-président de GBCA</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Eric KOEBELIUS</td><td>Maire de Bevilliers (90)</td><td>Excusé</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Jean-Jacques DURÉZ</td><td>Maire de Châlon (71)</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Thierry MARCIAN</td><td>Vice-président de la COST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Jean RACINE</td><td>Maire de Recouvrance (90)</td><td>Excusé</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Jérôme CHPAUX</td><td>Maire de Recouvrance (90)</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Eric PARROT</td><td>Vice-président de la COVS en charge de l'aménagement</td><td>Excusé</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Jacques DEMANGEON</td><td>Maire de Saint-Maurice-Colombier (25)</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Mme Magali DUVENNOIS</td><td>Conseiller communautaire de PMA délégué à la GEMAPI</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Daniel GRANON</td><td>Maire de Metzay (25)</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Marc TIROLE</td><td>Maire de Dampierre-les-Bois (25)</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Jean VALLEY</td><td>Maire de Champs-en-Chartreux (70)</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Vincent SCHIESSEL</td><td>Maire de Francheville (70)</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Hervé GRISSET</td><td>Vice-président de la CORC en charge de l'environnement</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Michel CLAUDEL</td><td>Président</td><td>X</td><td></td></tr><tr><td></td><td>M. Jean-Luc ANDREHUEZER</td><td>Vice-président</td><td>Excusé</td><td></td></tr></tbody></table>					Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (CR BF)	M. Eric OTERNAUD	Conseiller régional	X		Conseil départemental du Doubs (CD 25)	M. Ronan BOUQUET	Président	X		Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)	M. Christian MÉTHOT	Vice-président	Excusé		EPTB Saône et Doubs (EPTB SD)	Mme Marie-Diane FAIVRE	Vice-présidente	Excusée		PNR des Ballons des Vosges (PNR BV)	M. Léonard LEONARD	Président	X			M. Laurent SEGUN	Président	Excusé	Pouvoir à M. CLAUDEL		Mme Marie-France CEPIS	Maire de Vallois (90)	Excusée			M. Philippe CHALLANT	Maire de Semondigny (90)	Excusé			M. Miltiade CONSTANTAKATOS	Maire de Mirecourt (90) délégué à la GEMAPI	X	Pouvoir à M. CONSTANTAKATOS		M. Stéphane GUIVOD	Maire de Meroux-Mouy (90)	X			M. Michael JÄGER	Vice-président de GBCA				M. Eric KOEBELIUS	Maire de Bevilliers (90)	Excusé			M. Jean-Jacques DURÉZ	Maire de Châlon (71)				M. Thierry MARCIAN	Vice-président de la COST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales	X			M. Jean RACINE	Maire de Recouvrance (90)	Excusé			M. Jérôme CHPAUX	Maire de Recouvrance (90)				M. Eric PARROT	Vice-président de la COVS en charge de l'aménagement	Excusé			M. Jacques DEMANGEON	Maire de Saint-Maurice-Colombier (25)	X			Mme Magali DUVENNOIS	Conseiller communautaire de PMA délégué à la GEMAPI				M. Daniel GRANON	Maire de Metzay (25)				M. Marc TIROLE	Maire de Dampierre-les-Bois (25)	X			M. Jean VALLEY	Maire de Champs-en-Chartreux (70)	X			M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Francheville (70)				M. Hervé GRISSET	Vice-président de la CORC en charge de l'environnement	X			M. Michel CLAUDEL	Président	X			M. Jean-Luc ANDREHUEZER	Vice-président	Excusé	
Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (CR BF)	M. Eric OTERNAUD	Conseiller régional	X																																																																																																																																			
Conseil départemental du Doubs (CD 25)	M. Ronan BOUQUET	Président	X																																																																																																																																			
Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)	M. Christian MÉTHOT	Vice-président	Excusé																																																																																																																																			
EPTB Saône et Doubs (EPTB SD)	Mme Marie-Diane FAIVRE	Vice-présidente	Excusée																																																																																																																																			
PNR des Ballons des Vosges (PNR BV)	M. Léonard LEONARD	Président	X																																																																																																																																			
	M. Laurent SEGUN	Président	Excusé	Pouvoir à M. CLAUDEL																																																																																																																																		
	Mme Marie-France CEPIS	Maire de Vallois (90)	Excusée																																																																																																																																			
	M. Philippe CHALLANT	Maire de Semondigny (90)	Excusé																																																																																																																																			
	M. Miltiade CONSTANTAKATOS	Maire de Mirecourt (90) délégué à la GEMAPI	X	Pouvoir à M. CONSTANTAKATOS																																																																																																																																		
	M. Stéphane GUIVOD	Maire de Meroux-Mouy (90)	X																																																																																																																																			
	M. Michael JÄGER	Vice-président de GBCA																																																																																																																																				
	M. Eric KOEBELIUS	Maire de Bevilliers (90)	Excusé																																																																																																																																			
	M. Jean-Jacques DURÉZ	Maire de Châlon (71)																																																																																																																																				
	M. Thierry MARCIAN	Vice-président de la COST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales	X																																																																																																																																			
	M. Jean RACINE	Maire de Recouvrance (90)	Excusé																																																																																																																																			
	M. Jérôme CHPAUX	Maire de Recouvrance (90)																																																																																																																																				
	M. Eric PARROT	Vice-président de la COVS en charge de l'aménagement	Excusé																																																																																																																																			
	M. Jacques DEMANGEON	Maire de Saint-Maurice-Colombier (25)	X																																																																																																																																			
	Mme Magali DUVENNOIS	Conseiller communautaire de PMA délégué à la GEMAPI																																																																																																																																				
	M. Daniel GRANON	Maire de Metzay (25)																																																																																																																																				
	M. Marc TIROLE	Maire de Dampierre-les-Bois (25)	X																																																																																																																																			
	M. Jean VALLEY	Maire de Champs-en-Chartreux (70)	X																																																																																																																																			
	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Francheville (70)																																																																																																																																				
	M. Hervé GRISSET	Vice-président de la CORC en charge de l'environnement	X																																																																																																																																			
	M. Michel CLAUDEL	Président	X																																																																																																																																			
	M. Jean-Luc ANDREHUEZER	Vice-président	Excusé																																																																																																																																			
CLE du SAGE Allan – Réunion du 17 Juin 2025 – Compte-rendu					1																																																																																																																																	

VOTE



- CR dernière réunion
- Cahier des charges PTGE
- Qualité des eaux du 90
- Points divers

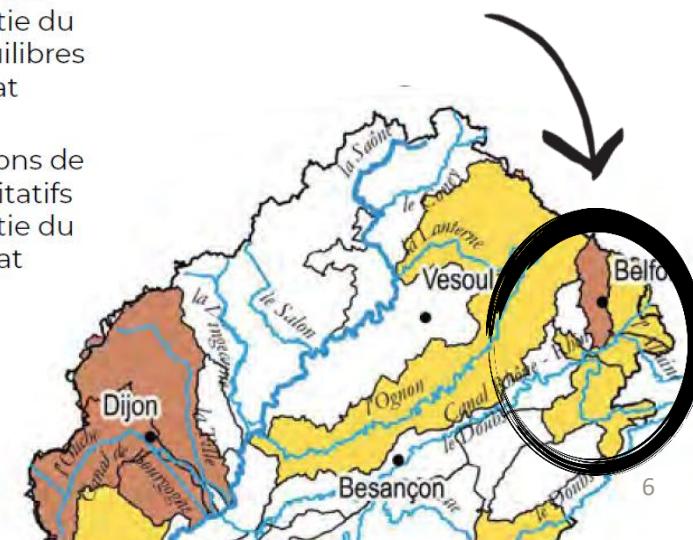
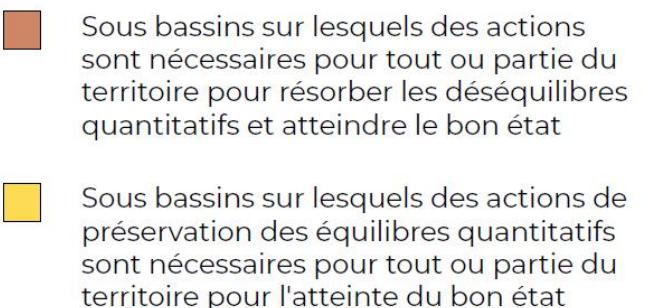


PTGE : VALIDATION DU PROJET DE CAHIER DES CHARGES

- Un déficit quantitatif avéré du sous-bassin de la Savoureuse, ayant conduit à l'adoption d'un PGRE en 2016
 - De nouveaux sous-bassins touchés par un risque de fragilisation de l'équilibre quantitatif sous l'effet du changement climatique (dont Doubs médian-prise d'eau de Mathay)
 - Le bilan du PGRE Savoureuse, réalisé en octobre 2025, ne montre pas d'amélioration de l'état quantitatif

→ Nécessité de :

- accélérer la mise en œuvre des actions
 - réévaluer/instaurer des dispositions de partage de la ressource



Rappels - Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

Mai 2018 Rapport Bisch et Assises de l'eau, instruction aux préfets : appel à la sobriété et à la concertation	7 mai 2019 Instruction pour faciliter les démarches de concertation entre usagers et aboutir au PTGE	Novembre 2022 Présentation de la stratégie régionale sur la gestion quantitative	17 janvier 2023 Additif à l'instruction gouvernementale de 2019	30 mars 2023 Plan Eau : Diminution des prélèvements - 10% à l'horizon 2030 + besoin de concertation (PTGE)	Août 2023 Guide national PTGE rédigé par la DEB et la DGPE + REX études/PTGE en cours
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

💧 DÉFINITION :

Outil de concertation engageant l'ensemble des usagers d'un territoire à atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles, tout en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

S'ENTENDRE SUR LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ;

IDENTIFIER, PLANIFIER ET ARBITRER DES ACTIONS ET INVESTISSEMENTS AU REGARD DES BÉNÉFICES, COÛTS ET IMPACTS.

Les étapes du PTGE

ÉTAPE 1 : ÉMERGENCE ET ENGAGEMENT DU PROJET

- Définition du projet : périmètre gouvernance et objectifs
- Constitution des comités techniques et de pilotages en veillant à ce que tous les corps d'usagers soient représentés
- Élaboration d'une feuille de route / d'un cahier des charges : principes, modalités de gouvernance, financements, calendrier
- Lancement officiel de la démarche

ÉTAPE 2 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

- Inventaire des données relatives à la gestion quantitative et aux milieux aquatiques
- Équilibre en ressource disponible et les besoins des usages présents
- Caractérisation des besoins des milieux aquatiques
- Prise en compte du CC et des évolutions des territoires
- Constats sur le territoire

ÉTAPE 3 : ÉLABORATION DU PLAN D'ACTIONS

- Construction de différents scénarios (différentes combinaisons d'actions, mêmes actions mais avec des ambitions différentes ...);
- Contenu des programmes d'actions (sobriété, solutions fondées sur la nature, communication...)
- Analyses économique et financière des différents scénarios ;
- Choix du programme d'actions et du montage financier avec conditionnement des aides Agences (rendement réseaux, substitution ressources actuelles ...)

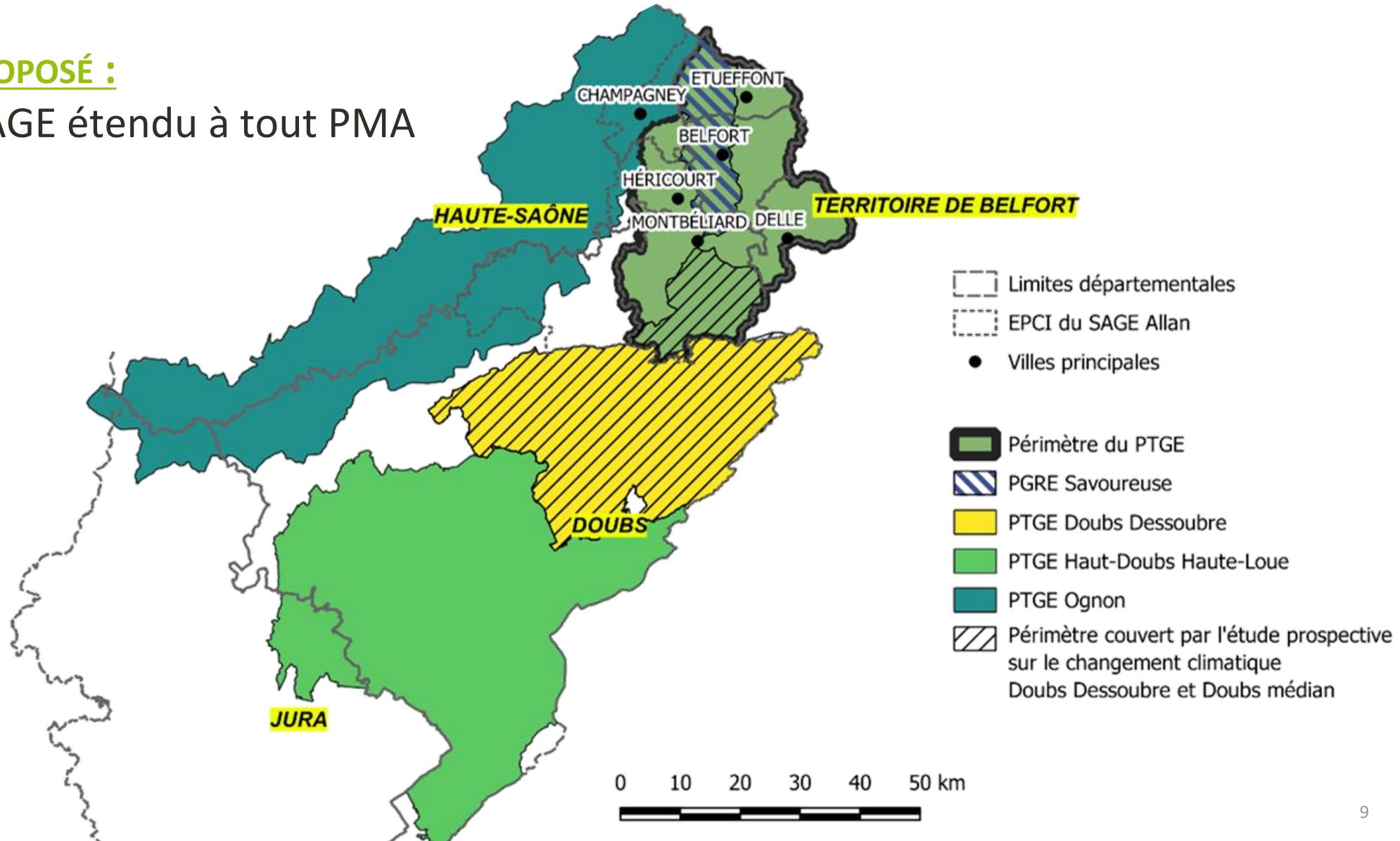
ÉTAPE 4 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS ET BILAN

- Contractualisation du programme d'actions pour sceller l'engagement entre les maîtres d'ouvrage et les financeurs ;
- Organisation du suivi et des indicateurs de suivi ;
- Mise en œuvre du programme d'actions ;
- Bilan annuel du PTGE ;
- Bilan final du PTGE => atteinte des objectifs ? besoin de révision ?

Prestation à externaliser → objet du CCTP

● PÉRIMÈTRE PROPOSÉ :

Périmètre SAGE étendu à tout PMA



FORME DU MARCHÉ :

- 1 tranche ferme
 - **Phase 1** : État des lieux initial et prospectif, diagnostic et enjeux
 - **Phase 2** : Définition d'une stratégie d'adaptation du territoire
 - **Phase 3** : Déclinaison de la stratégie en plan d'action

- 5 tranches optionnelles
 - Détermination des volumes prélevables par sous-bassin versant

ÉTAPE 2 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

- Inventaire des données relatives à la gestion quantitative et aux milieux aquatiques
- Équilibre en ressource disponible et les besoins des usages présents
- Caractérisation des besoins des milieux aquatiques
- Prise en compte du CC et des évolutions des territoires
- Constats sur le territoire

ÉTAPE 3 : ÉLABORATION DU PLAN D'ACTIONS

- Construction de différents scénarios (différentes combinaisons d'actions, mêmes actions mais avec des ambitions différentes ...);
- Contenu des programmes d'actions (sobriété, solutions fondées sur la nature, communication...)
- Analyses économique et financière des différents scénarios ;
- Choix du programme d'actions et du montage financier avec conditionnement des aides Agences (rendement réseaux, substitution ressources actuelles ...)

◆ PHASE 1 : ÉTAT DES LIEUX INITIAL ET PROSPECTIF, DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Objectif : dresser un portrait du territoire et de ses sensibilités vis-à-vis de la ressource en eau

Pour cela, seront réalisés :

- Une analyse rétrospective de la ressource en eau et de ses usages sur la base des données disponibles
 - Une analyse prospective et des scénarios tendanciels (horizons milieu et fin de siècle)
 - Une mise en évidence des territoires fragiles et des enjeux (adéquation entre ressources et besoins)
 - Une mise en cohérence des données produites par d'autres études recouvrant le périmètre
- ☞ A l'issue de la phase 1 : réflexion sur la nécessité de déterminer/réviser des volumes prélevables sur tout ou partie des sous-bassins (affermissement de tranches optionnelles)

◆ PHASE 2 : DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION DU TERRITOIRE

Objectif : construire une réponse du territoire à sa sensibilité au changement climatique

Pour cela, il sera demandé :

- L'élaboration de scénarios contrastés, dont un scénario « sans projet »
- La comparaison des scénarios par analyse multicritères
- La co-construction d'un scénario d'adaptation au changement climatique par les acteurs du territoire

◆ PHASE 3 : DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE EN PLAN D'ACTIONS

Objectif : décliner la stratégie d'adaptation en un plan d'actions opérationnelles

Pour cela, il sera opéré :

- Un choix des actions à retenir par une analyse type multicritères
- Une formalisation de fiches-actions
- Une recherche de cohérence et de complémentarités avec d'autres démarches (COP régionale, PAT, PCAET...)

◆ TRANCHES OPTIONNELLES 1 À 5 : DÉFINITION DES VOLUMES PRÉLEVABLES PAR SOUS-BASSINS

Objectif : déterminer un volume maximum des prélèvements permettant une satisfaction des usages anthropiques et le bon fonctionnement des milieux aquatiques en moyenne 8 années sur 10

- Possibilité d'affermir les tranches optionnelles à l'issue de la phase 1, sur décision du COPIL et avec l'accord des membres du groupement de commande
- Contenu basé sur le CCTP type du bassin Rhône Méditerranée
- Cas particulier du sous-bassin de la Savoureuse, pour lequel il s'agira d'une révision des volumes prélevables déjà déterminés

💧 LA CONCERTATION ET L'APPROPRIATION DES ENJEUX

- Un enjeu clé de la réussite de la démarche
- Nécessité d'une approche pédagogique afin que les acteurs du territoire et les participants à la démarche soient en mesure de s'approprier les enjeux et concepts développés au cours de l'étude
- Forme de la concertation laissée à la liberté des candidats, validation de la méthode par le Copil
- A minima des réunions de concertation pour le partage du diagnostic, la construction de la stratégie, et la construction du plan d'actions

- Estimation basée sur des études similaires

ESTIMATION ALLAN		
	nb jours	coût/j moyen
TRANCHE FERME		
Phase 1 : Etat des lieux initial et prospectif, diagnostic et enjeux	95	90 250 €
Phase 2 : Définition d'une stratégie d'adaptation du territoire	40	38 000 €
Phase 3 : Déclinaison de la stratégie en plan d'actions	50	47 500 €
Animation territoriale	50	47 500 €
TOTAL TRANCHE FERME	235	223 250 €
TRANCHES OPTIONNELLES (pour 1 sous-bassin)		
		170 000 €

Validation du projet de cahier des charges du PTGE

VOTE



Calendrier prévisionnel



JUIN 2025

Annonce en CLE des éléments relatifs au PTGE

ÉTÉ – AUTOMNE 2025

Bilan du PGRE et rédaction d'un CCTP PTGE
Inscription au budget 2026 des collectivités

DÉCEMBRE 2025

Validation du CCTP par la CLE

AVANT MARS 2026

Délibérations des collectivités (validation du CCTP et convention de groupement de commande)

1ER SEMESTRE 2026

Lancement de la consultation et de la démarche

2026-2029

Rédaction du PTGE

- CR dernière réunion
- Cahier des charges PTGE
- Qualité des eaux du 90
- Points divers



PRÉSENTATION DU SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Conseil départemental du Territoire de Belfort



SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

Période 2022-2024

CLE du 09-12-2025



NOTION DE BON ÉTAT

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du Parlement européen adoptée en 2000

Introduit la notion de **Bon État** des eaux et impose aux États l'atteinte du bon état de leurs masses d'eau à l'horizon 2027

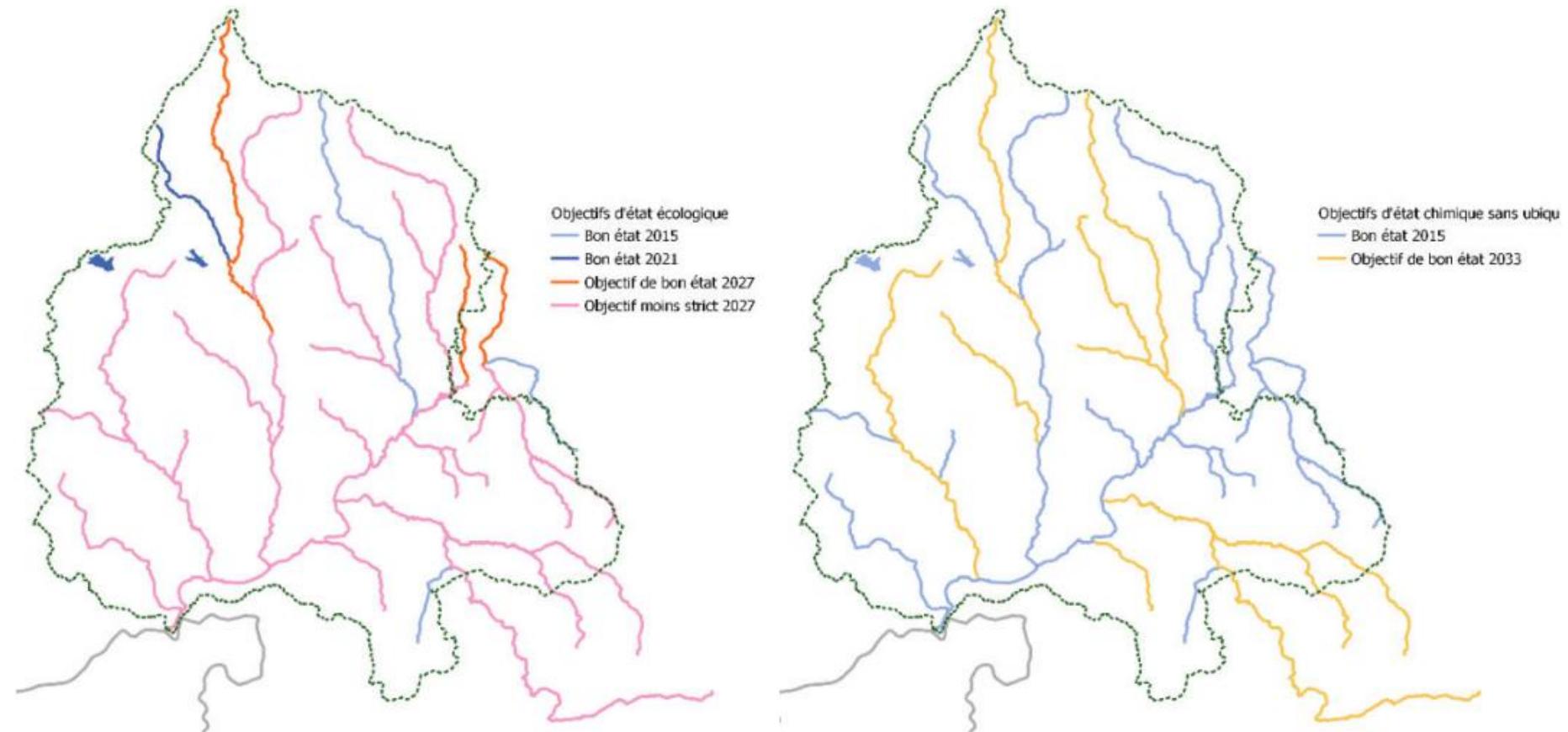


Figure 2 : Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan (SDAGE 2022-2027)



NOTION DE BON ÉTAT

UNE EAU DE QUALITÉ EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR :



NOS USAGES

LES ÉCOSYSTÈMES ET LA VIE AQUATIQUE

QUAND PARLE-T-ON DE BON ÉTAT DES EAUX ?

EAUX DE SURFACE
(RIVIÈRES, PLANS D'EAU ET LITTORAI)

Détermination de l'état physico-chimique

Vérification des paramètres généraux et polluants spécifiques



Détermination de l'état biologique

Vérification de la diversité de la faune et de la flore



Détermination de l'état chimique

Vérification de 56 substances



Détermination de l'état écologique

Vérification des paramètres généraux et polluants spécifiques



+ Qualité hydromorphologique

BON ÉTAT SI :



&



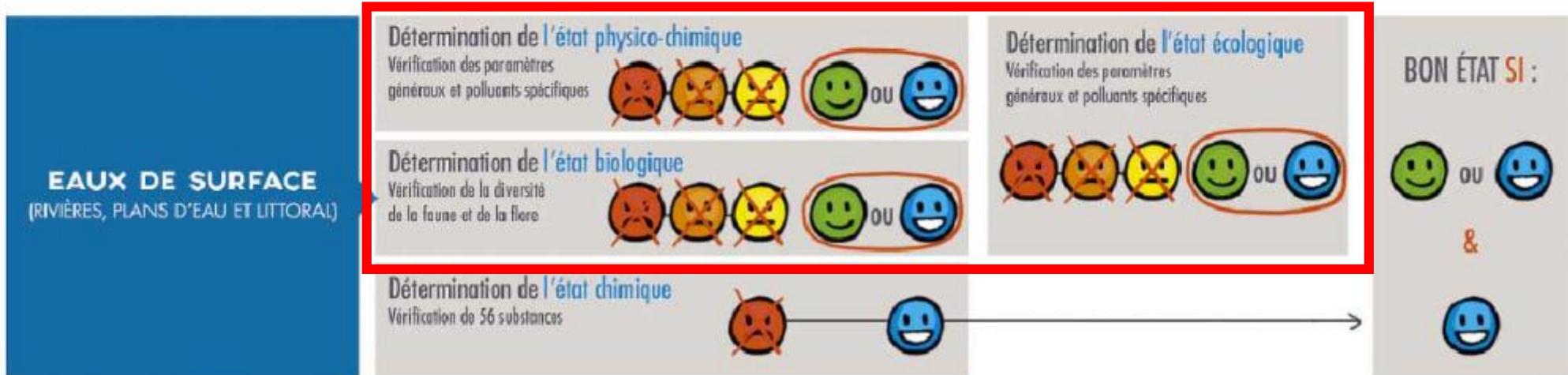


NOTION DE BON ÉTAT

UNE EAU DE QUALITÉ EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR :



QUAND PARLE-T-ON DE BON ÉTAT DES EAUX ?





RAPPEL DU SUIVI MIS EN ŒUVRE

❖ Sur le Territoire de Belfort :

➤ 62 points représentatifs de la situation générale du cours d'eau

➤ **réseau physico-chimique : suivi trimestriel**

- 4 campagnes / an

➤ **réseau biologique : suivi tournant**

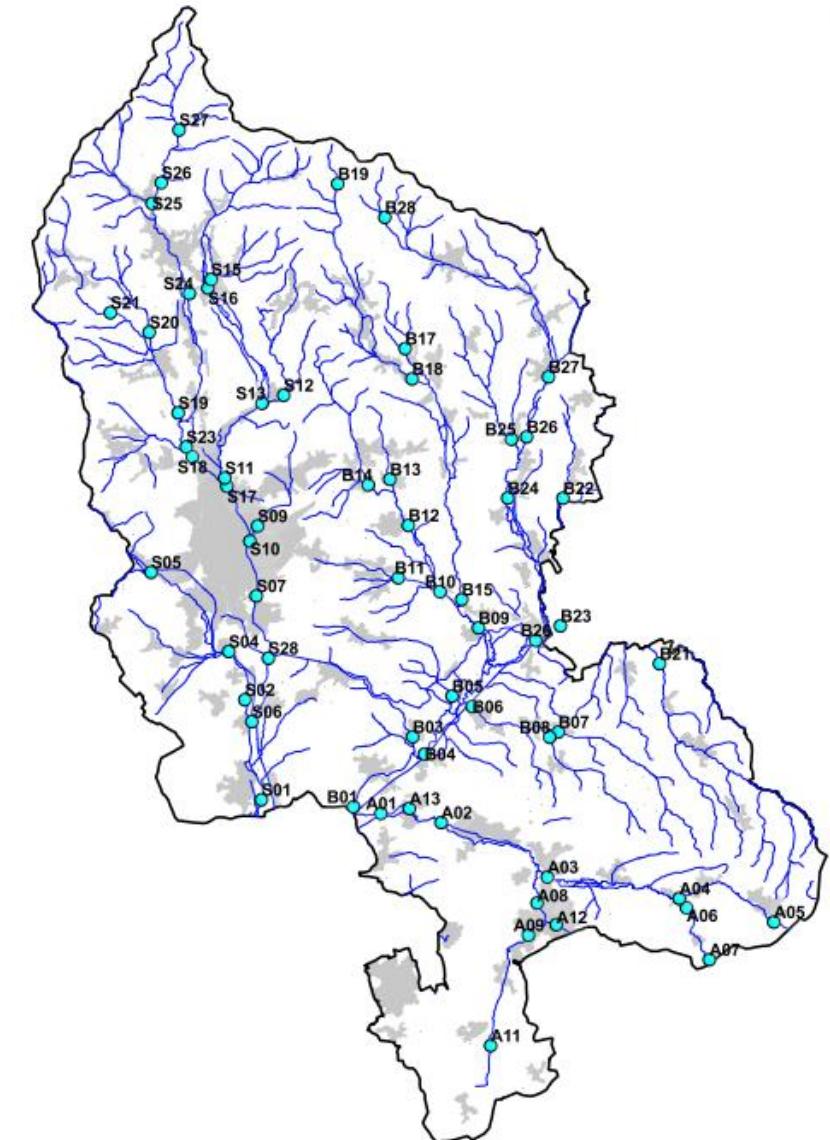
- 17 stations fixes CD90 + 9 stations fixes AERMC en suivi annuel
- Le reste des stations en fonctionnement tournant

❖ Sur le reste du SAGE :

➤ 6 stations AERMC en suivi bimestriel physicochimique et annuel biologique

➤ Autres stations mobilisées ponctuellement par les EPCI

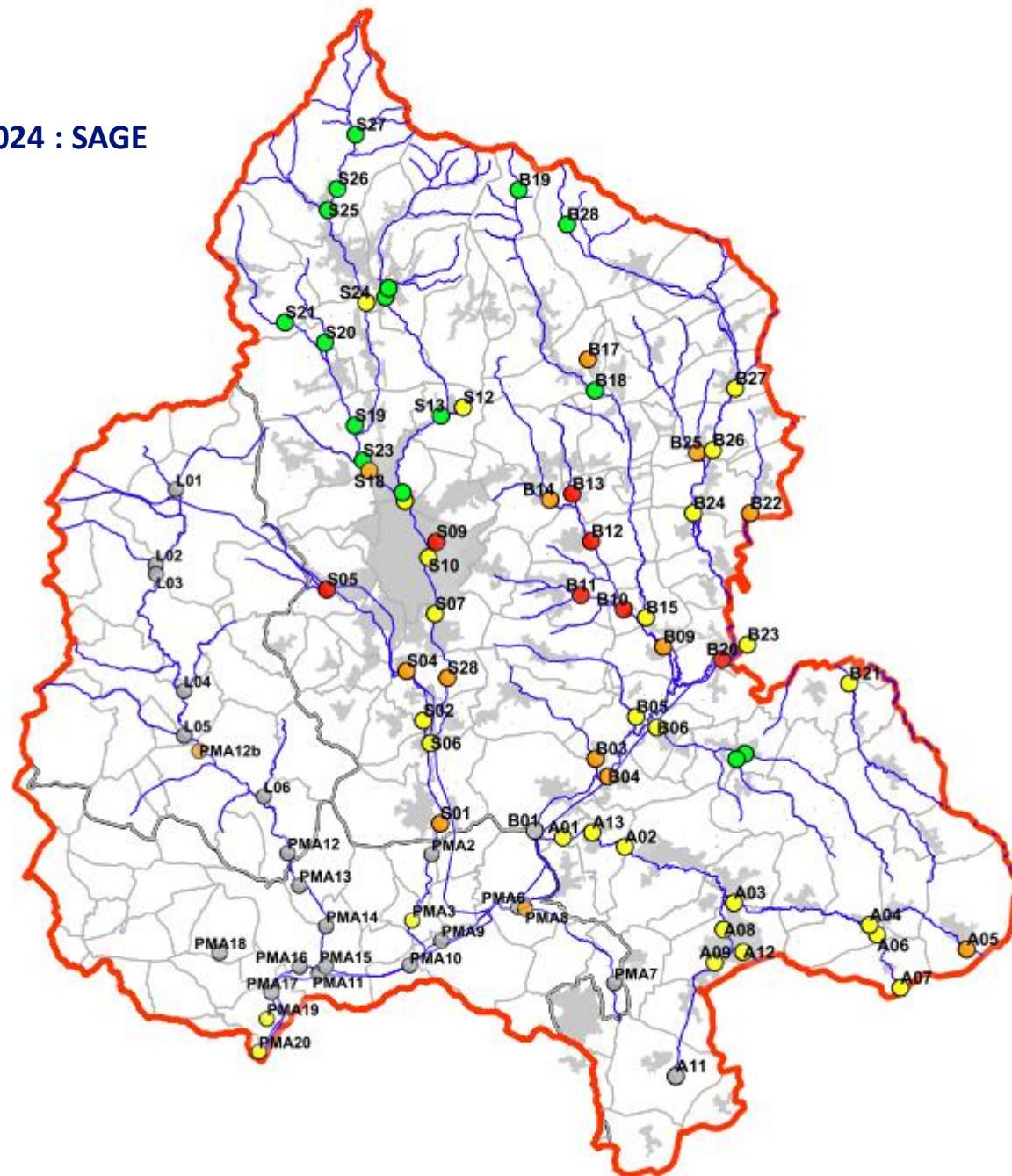
CSQ : Résultats en pourcentage peu significatifs à l'échelle du SAGE (déséquilibre de représentativité des territoires)



Suivi financé par l'agence de l'eau

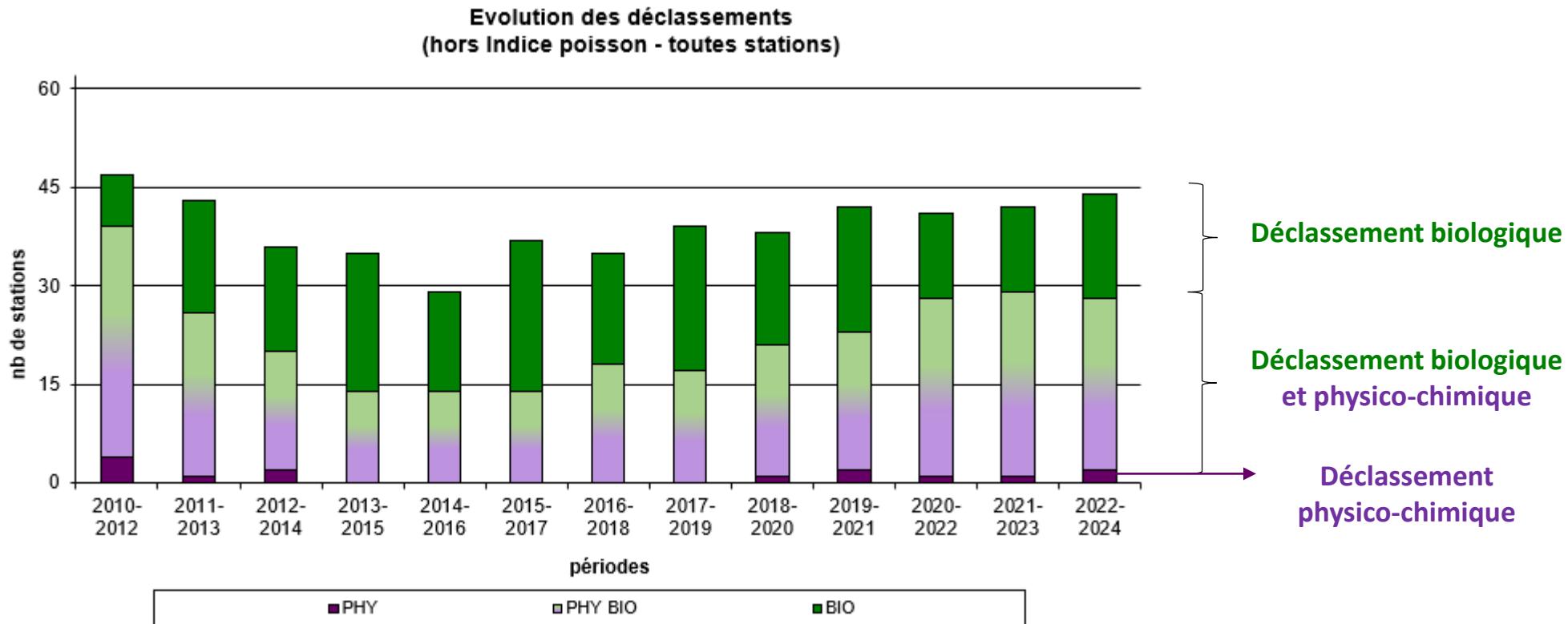


ETAT ÉCOLOGIQUE 2022-2024 : SAGE



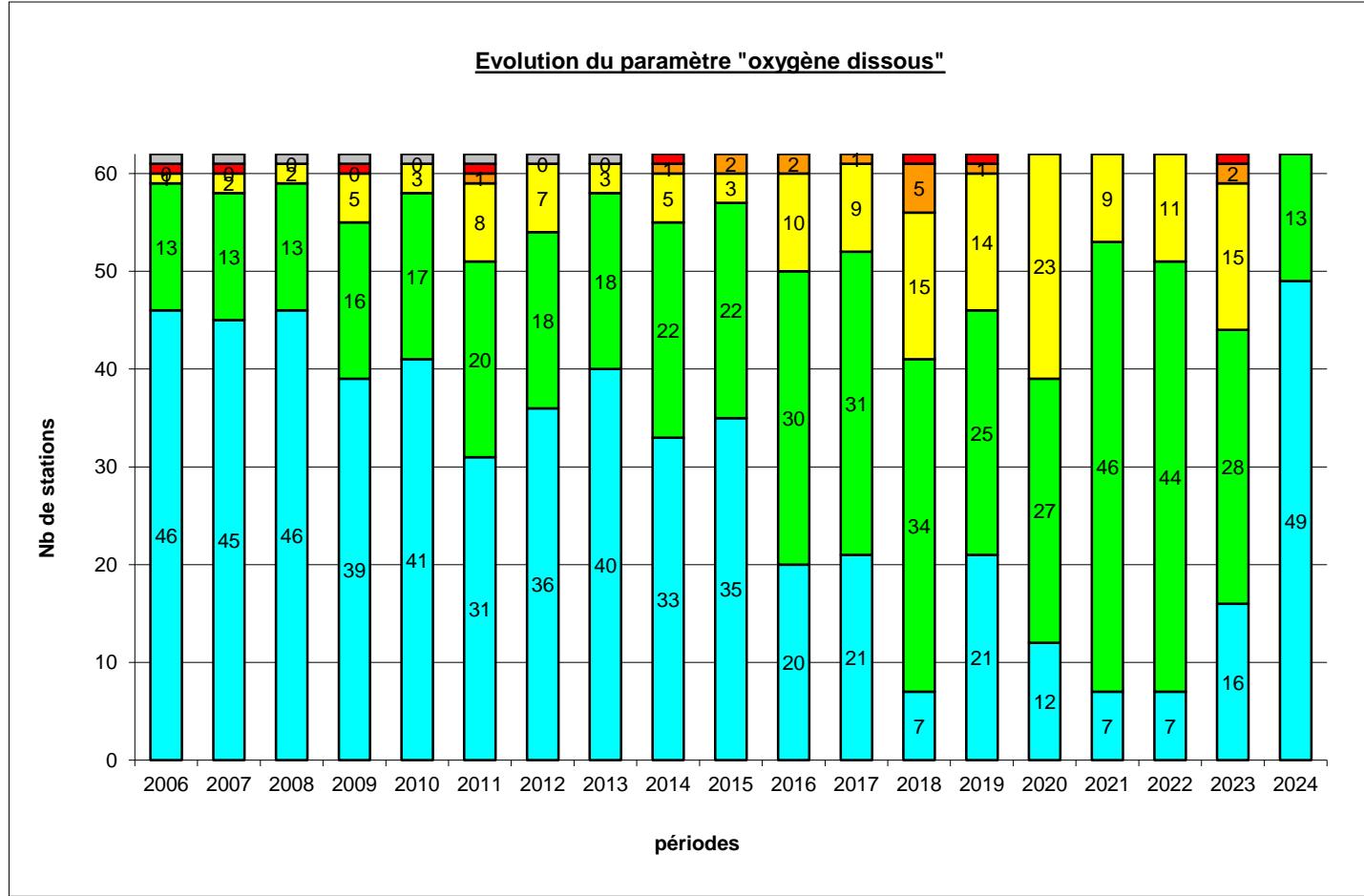


EVOLUTION DES DÉCLASSEMENTS





ZOOM SUR CERTAINS PARAMÈTRES – BILAN OXYGENE



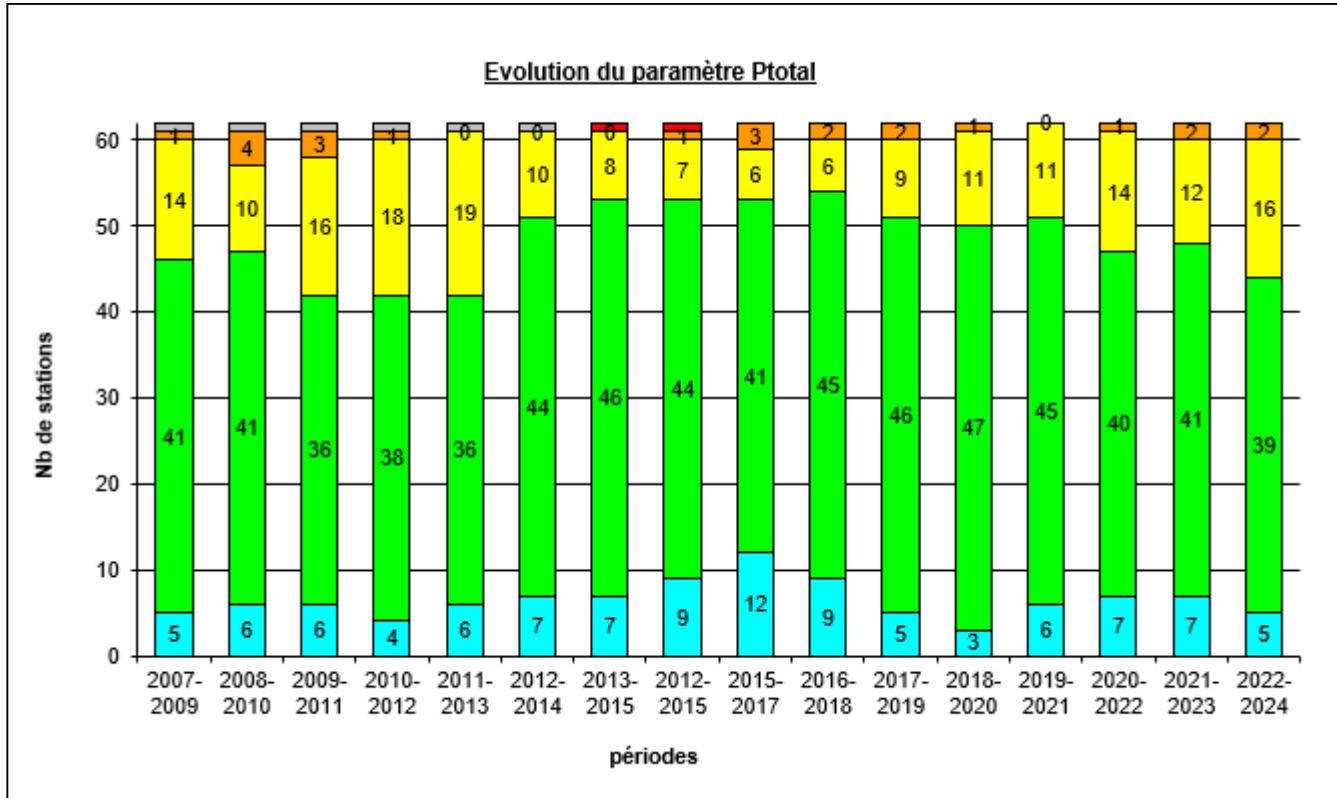
Augmentation des stations en état **Moyen** (< 6mgO₂/L)

Bassin de la Bourbeuse le plus touché

Bassin de l'Allaine peu impacté



ZOOM SUR CERTAINS PARAMÈTRES – PHOSPHORE



- Augmentation des déclassements depuis la période 2016-2018
- Bassin de l'Allaine le moins touché
- Bassin de la Bourbeuse le plus touché
- Globalement les aval de STEU sont touchés



2022 : Précipitations 860mm

Année plus sèche que la moyenne

Étiage long avec des assecs sur les têtes de BV

Arrêté sécheresse : **crise**

2023 : Précipitations 1035mm

Hiver 2022-2023 peu pluvieux entraînant un étiage précoce dès le mois de juin

Arrêté sécheresse : **alerte renforcée**

Mois de novembre plus pluvieux que la normale

2024 : Précipitations 1214mm

Printemps pluvieux et étiage limité à la période août-septembre

Arrêté sécheresse : vigilance

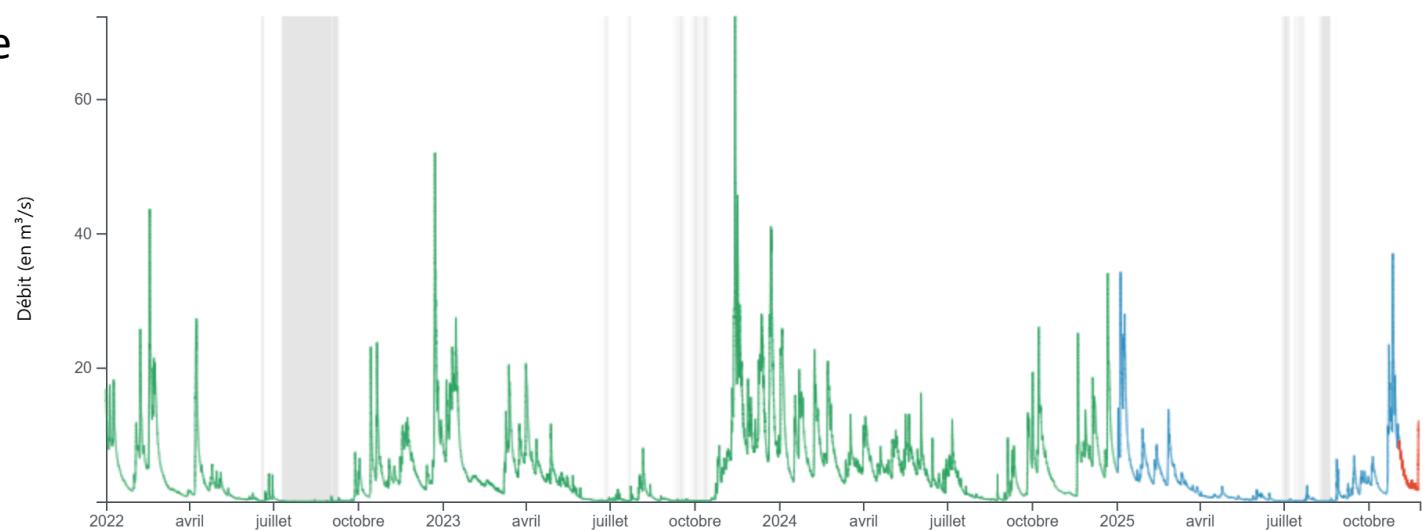
2025 : Précipitations 915mm au 08/12/2025

Etiage sévère à l'été 2025

Arrêté sécheresse : **alerte renforcée**

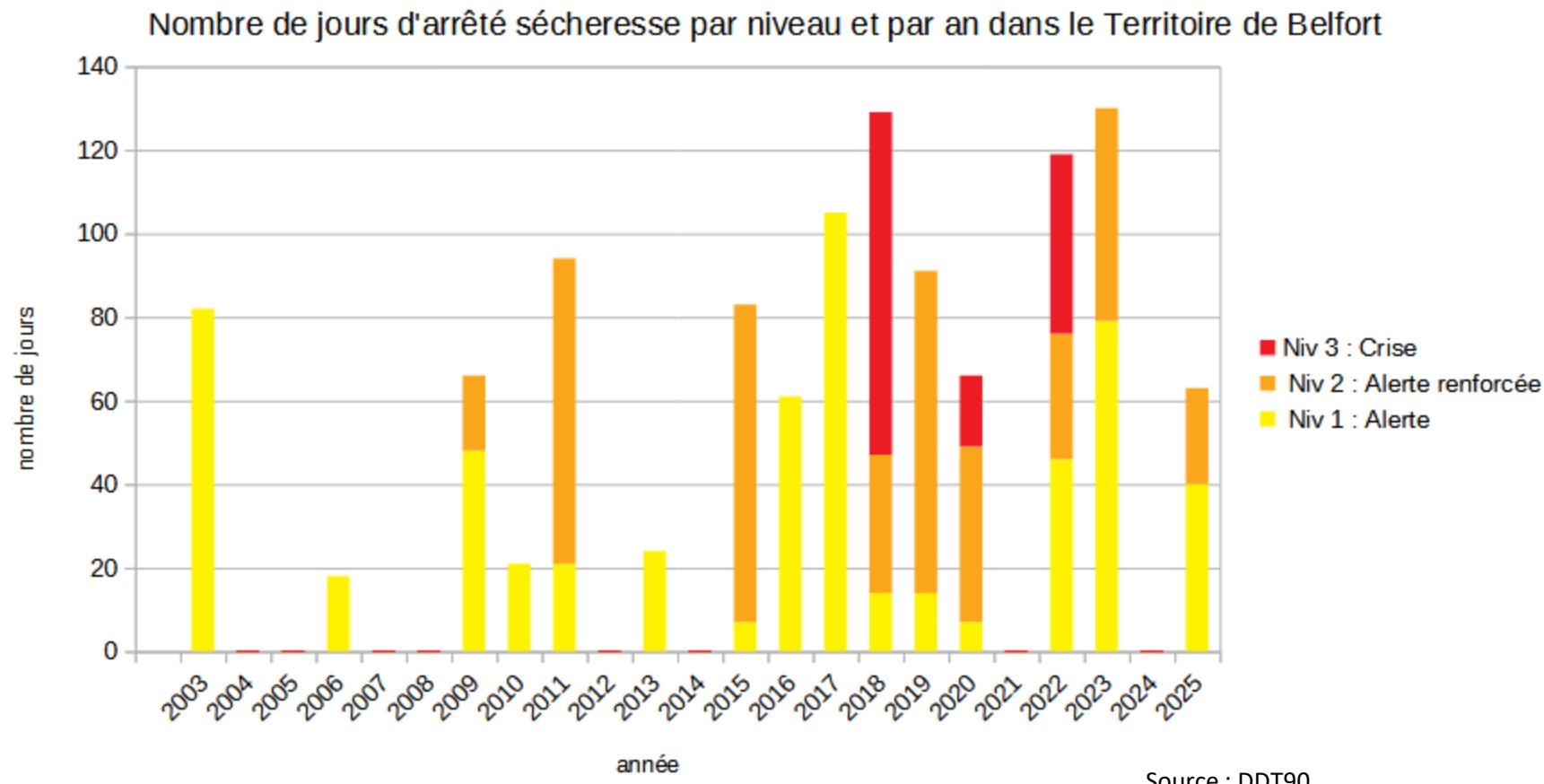
Débit instantané - Données les plus valides de l'entité - U234 5030 - La Savoureuse à Belfort - du 01/01/2022 00:00
au 25/11/2025 23:59 (TU)

Généré le 24/11/2025 14:13 (TU)





EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS EN ARRÊTÉ SÉCHERESSE





IMPACTS DES ETIAGES SUR LES MILIEUX

Modification des conditions d'écoulement (Diminution de la largeur, de la hauteur et de la vitesse de l'eau ; modification des faciès d'écoulement...)

Modification des structures d'habitat (Déconnexion des habitats des berges ; assèchement de certains habitats...)

Modification des paramètres physico chimiques (Augmentation de la température ; diminution des teneurs en oxygène ; concentration des nutriments ; eutrophisation...)

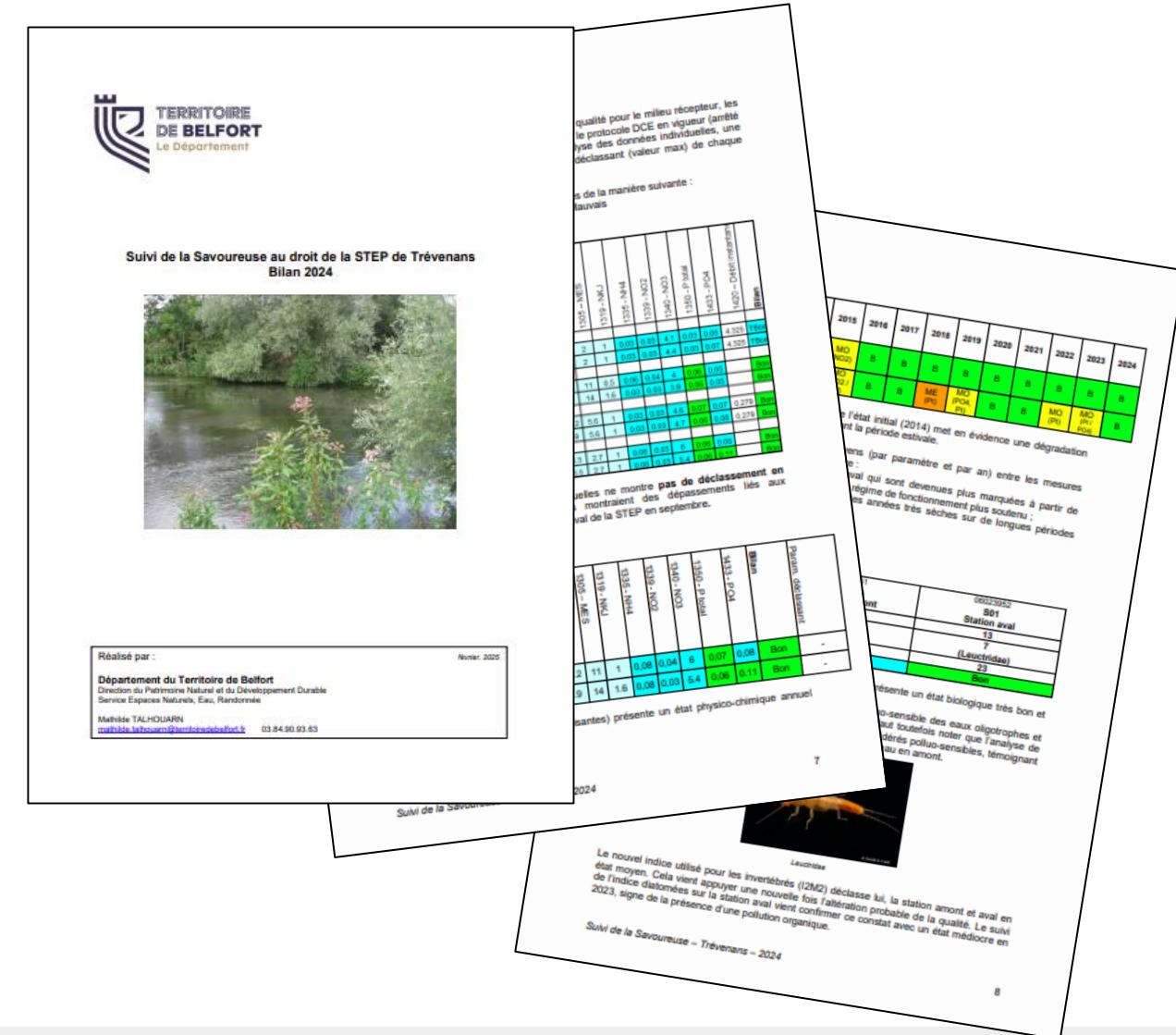
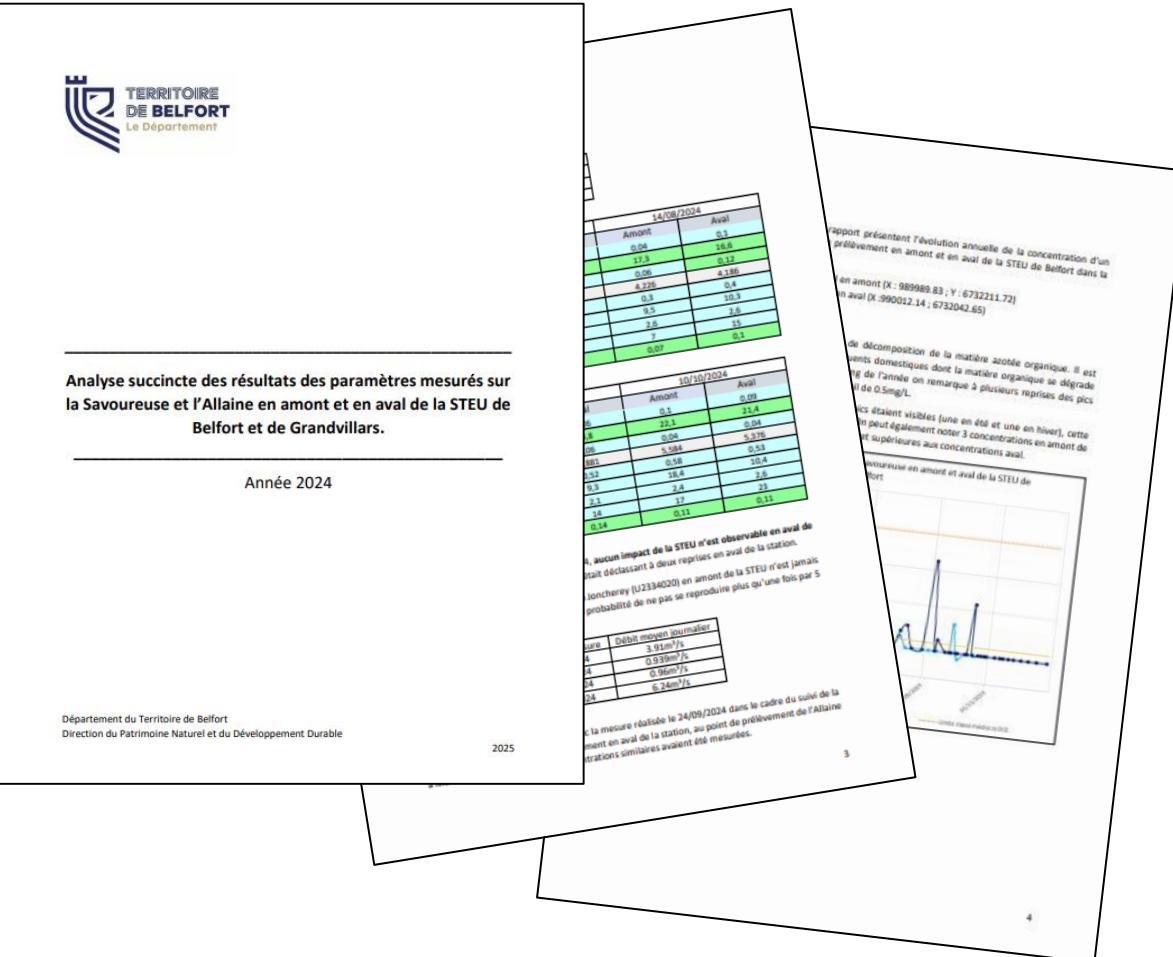
- **Impact sur les espèces**, notamment piscicoles
- **Impact sur les usages** (prélèvements...)



© AFP - SEBASTIEN BOZON - 2022



ANALYSE SUCCINCTE DES RÉSULTATS EN AMONT ET AVAL DE LA STEU DE BELFORT, TRÉVENANS ET GRANDVILLARS





ANALYSE SUCCINCTE DES RÉSULTATS EN AMONT ET AVAL DES STEU DE BELFORT, TRÉVENANS ET GRANDVILLARS

2023 : Dépassements ponctuels sur l'ensemble des STEU notamment sur les mois d'août et septembre

2024 : Pas de dépassement sur Trévenans et Grandvillars, mais dépassements ponctuels sur les paramètres azotées et phosphorées sur Belfort

STEU de Trévenans

	1301 - T° eau	1302 - pH	1303 - Conductivité	1311 - O2 dissous	1312 - Sat. O2	1313 - DB05	1841 - COD	1314 - DCO	1305 - MES	1319 - NKJ	1335 - NH4	1339 - NO2	1340 - NO3	1350 - P total	1433 - PO4	1420 - Débit instantané	Bilan	
30/03/2023																		
06023951	S01 bis	10,4	7,85	186	9,24	86,6	1,6	1,7	9,5	4,5	1	0,05	0,05	4,2	0,05	0,04	-	Bon
06023952	S01	10,4	7,7	201	9,16	85,8	1,6	1,9	9,9	3,3	1	0,09	0,1	4,5	0,05	0,09	-	Bon
15/06/2023																		
06023951	S01 bis	17,3	-	319	7,28	79,3	1,1	2,3	8,5	9,9	0,5	0,05	0,05	5,9	0,1	0,19	1,044	Bon
06023952	S01	17,2	-	334	7,2	78,4	0,9	2,4	8,7	9,2	0,5	0,07	0,05	5,8	0,11	0,22	1,044	Bon
14/09/2023																		
06023951	S01 bis	18,62	7,44	284	7,11	78,3	1,4	2	9,4	7,5	0,5	0,07	0,04	4,6	0,09	0,14	1,007	Bon
06023952	S01	18,9	7,29	361	6,96	77	1,5	4,8	11,4	5,9	0,7	0,09	0,15	7,5	0,23	0,52	1,007	MO
07/12/2023																		
06023951	S01 bis	5,63	6,38	113	11,1	90,9	1,2	2,2	6,4	3,1	0,5	0,04	0,02	5,7	0,05	0,07	-	Bon
06023952	S01	5,34	6,22	113	11,1	90,4	1,3	2,1	7,9	3,4	0,5	0,04	0,02	5,7	0,04	0,08	-	Bon

STEU de Grandvillars

Code Couleur :

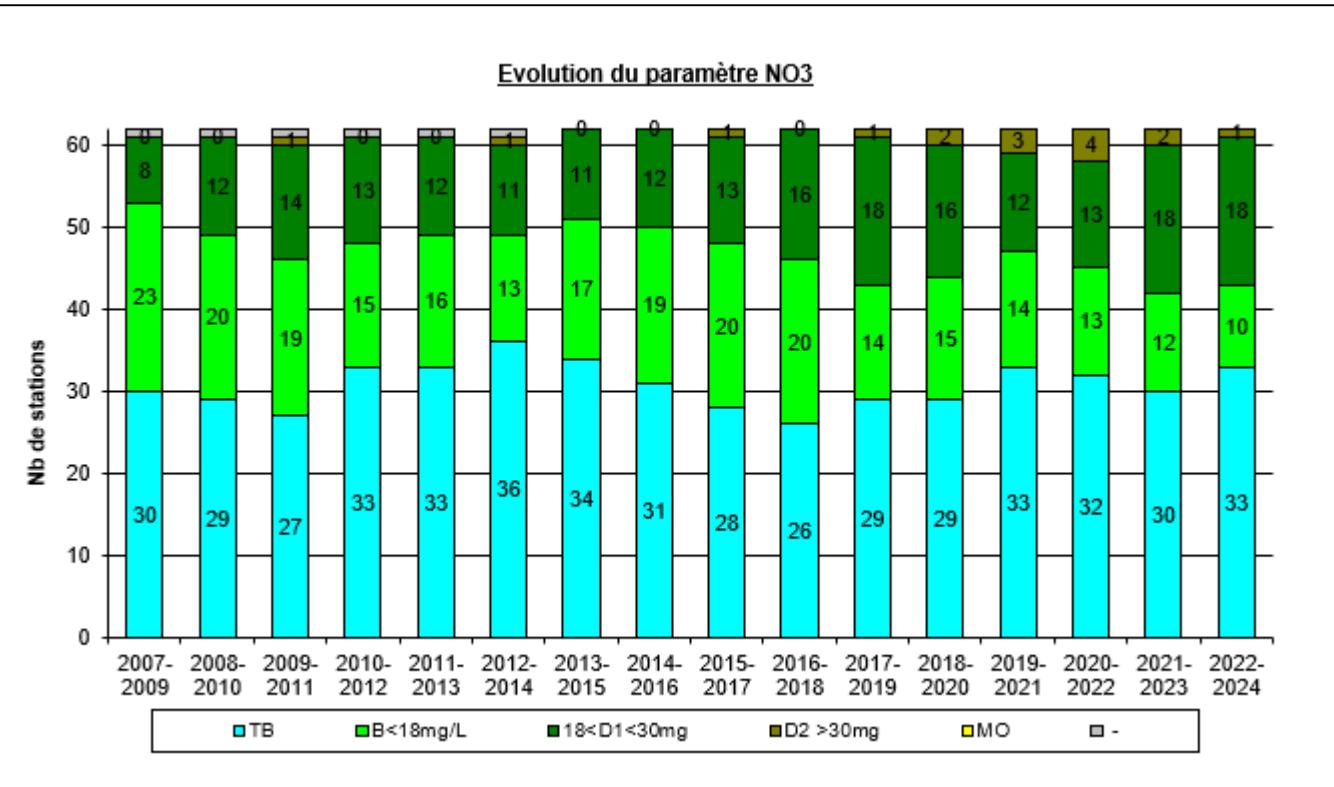
	Pas de seuil
	Très bon état
	Bon état
	Moyen état

Paramètres	04/08/2023		17/08/2023	
	Amont	Aval	Amont	Aval
NH4	0,02	0,03	0,05	0,05
NO3	14,2	14,3	13,8	13,2
NO2	0,03	0,03	0,06	0,07
Nglobal	3,53	3,56	3,67	3,52
NKJ	0,31	0,32	0,53	0,52
DCO	2,2	2,3	2	1,6
DB05	1,8	2	1,4	1,3
MES	23	5	6	10
P_total	0,09	0,08	0,13	0,21

Paramètres	12/09/2023		12/10/2023	
	Amont	Aval	Amont	Aval
NH4	0,1	0,11	0,06	0,02
NO3	15,30	15,5	16,2	17,2
NO2	0,05	0,1	0,07	0,03
Nglobal	3,87	4,07	4,21	4,30
NKJ	0,4	0,54	0,53	0,41
DCO	9,9	12,1	9,1	10
DB05	2,1	1,6	1,7	1,7
MES	5	13	6	5
P_total	0,09	0,24	0,07	0,05



ZOOM SUR CERTAINS PARAMÈTRES – NITRATES



- Aucun déclassement au sens de la DCE
- Secteurs « sensibles » toujours localisés dans le Sud et l'Est et sur qq. points noirs
- → impact des pratiques agricoles et de l'assainissement
- → lessivage probable sur les stations à Vellescot ($> 30\text{mg/L}$) + vidange d'étangs
- Deux dépassemens à 40mg/L sur la Loutre à Reppe sur la période
- → cas du plateau de Saint-Dizier (teneurs $> 30\text{ mg/l}$)



DÉSORDRES OBSERVÉS/SIGNALÉS



Travaux Delle 09/22

Ruisseau du bourg à
St Germain le Chatelet
09/22

Rejets Madeleine à
Anjoutey 09/23

Rougegoutte à
Rougegoutte 04/23

Ecrevisse à Brebotte

+ Pollution sur la Coeuvatte en juillet 2025



EN SAVOIR PLUS : FICHES SYNTHÈSES

SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE
PÉRIODE 2022-2024 - TENDANCE GÉNÉRALE ET POINTS DE VIGILANCE

Le suivi effectué

Depuis 2006, le Département assure un suivi de la qualité des cours d'eau conforme aux exigences méthodologiques nationales et européennes. Ce dispositif recueille des données physico-chimiques et biologiques sur 62 stations de mesure, permettant d'évaluer chaque année l'état écologique des cours d'eau et d'identifier les sites les plus dégradés.

La tendance générale

Entre 2022 et 2024, seules 27% des stations du département présentent un bon état écologique (c'est-à-dire une qualité permettant le maintien de la vie aquatique) conforme aux objectifs européens. Il s'agit principalement des portions de cours d'eau situées en amont des secteurs anthropisés (urbanisation / agriculture / industrie / voies de transport). La situation est en légère dégradation par rapport aux périodes précédentes, avec des périodes d'étiage et d'assèche ne permettant plus une dilution et une oxygénation optimale des cours d'eau.

Le bassin versant de la Savoureuse reste celui qui présente le plus de stations en bon état sur la période, toutes situées en amont de Belfort. Le bassin versant de la Bourbeuse est toujours en difficulté avec un nombre important de stations en état médiocre à mauvais. Le bassin versant de l'Allaine reste dans un état globalement stable.

La majorité de stations en état moyen témoigne d'une pollution anthropique diffuse et persistante, suffisamment faible pour ne pas être identifiée par le suivi physico-chimique mais assez récurrente pour impacter les indicateurs biologiques.

D'autres problèmes sont aussi recensés : pesticides, régime hydrologique en période de sécheresse, réchauffement ...

État écologique (sans IPR) période 2022-2024

TERRITOIRE DE BELFORT
Le Département

Source : CDDG, Agence de l'eau

SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE
PÉRIODE 2022-2024 - TENDANCE GÉNÉRALE ET POINTS DE VIGILANCE

La tendance sur le territoire de la CCST

La situation de la période 2022-2024 reste stable avec seulement 3/14 stations en bon état écologique. L'amélioration entre 2020 et 2023 est à nuancer, car les stations en bon état voient encore des pics de nutriments survenir et les concentrations en nitrates restent importantes (bien qu'inférieures au seuil de qualité moyenne).

Évolution de l'état écologique CCST (sans IPR - toutes stations)

Les stations en état Médiocre sont :

- B04 - Bourbeuse à Froidefontaine ;
- A05 - La Vendeline à Réchesy.

La station A11 - L'Adour à Saint-Dizier l'évêque conserve un bon état, cette évolution est à considérer avec précaution puisque toutes les analyses n'ont pas pu être effectuées du fait des assèches répétées.

Les points de vigilance

Certains secteurs sont donc régulièrement classés à des niveaux moyens ou médiocres. La liste ci-après indique les sites les plus impactés. Le reste des stations sont majoritairement déclassées par l'indice biologique diatomées traduisant la problématique des rejets anthropiques diffus et des concentrations en nitrates importantes.

Légende : ● État écologique 2022-2024, □ États physico-chimiques, ■ États biologiques sur les 3 dernières périodes d'évaluation
Même code couleur que la carte

B04 Bourbeuse à Froidefontaine ■ ■ ■ BBB

Le site reste dégradé sur le plan de la physico-chimie par un manque d'oxygène prononcé atteignant certaines années des teneurs impro pries au maintien de la vie (minimum de 4 mg/l en 2018). Ce phénomène est la conséquence d'une importante eutrophisation, faisant probablement suite à des rejets azotés et phosphorés diffus mais récurrents (pb. d'assainissement potentiel).

A05 Vendeline à Réchesy ■ ■ ■ BBB

L'état physico-chimique est moyen avec des pics de nutriments phosphorés. Les teneurs en nitrates restent importantes sur le secteur (20 à 30 mg/l). Le volet biologique reste systématiquement déclassé par le paramètre IBD (diatomées), traduisant la persistance d'apports anthropiques diffus mais récurrents. On observe également une dégradation de l'indice relatif aux invertébrés aquatique.

B06 Ecrevisse de Brebotte ■ ■ ■ BBB

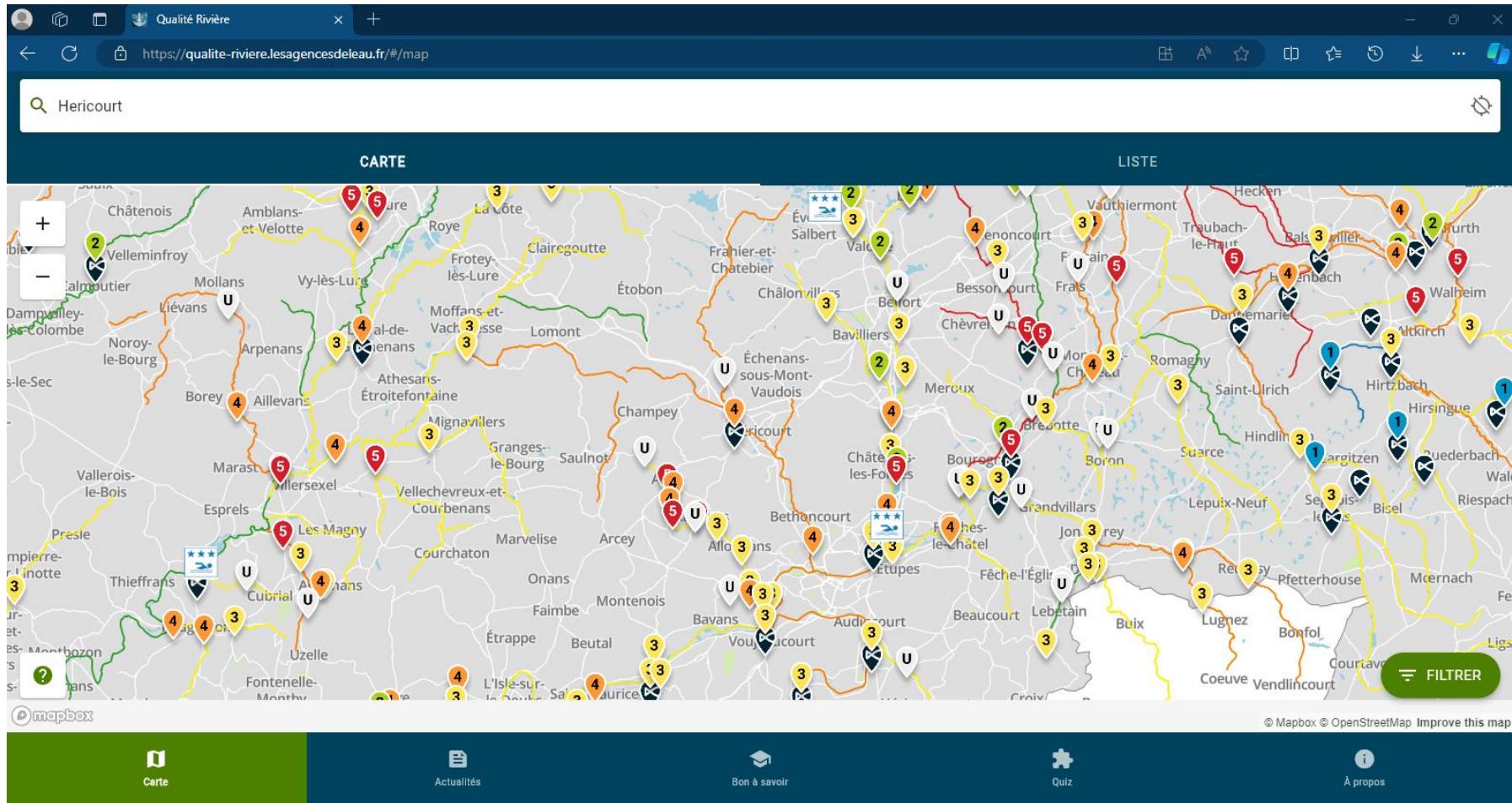
L'état physico-chimique est moyen avec une désoxygénéation régulière du cours d'eau. On note aussi des apports ponctuels en nutriments phosphorés et des teneurs en nitrates importantes (maximum de 28 mg/l en 2022). Le volet biologique est déclassé par le paramètre IBD (diatomées) en moyen et par le paramètre invertébré en médiocre témoignant d'une altération de la qualité physico-chimique de l'eau. Le format du cours d'eau est aussi très anthropisé et la relation avec le canal importante.



EN SAVOIR PLUS



Application **Qualité Rivière**





EN SAVOIR PLUS

SAVOURÉUSE A VIEUX-CHARMONT

FRDR628b

2024
Moyen

2023
Moyen

2022
Moyen

État écologique

Moyen

Invertébrés benthiques

Bon

Poissons

Moyen

Diatomées

Moyen

Macrophytes

Moyen

PRODUCTEUR DE DONNÉES

AERMC ; DREAL BFC - Besançon ; OFB ; OFB LABO HYDROBIO - Besançon

i

i

i

i

+

i

Fiche explicative



Photo de la durance

© M. Martini

État écologique

Pour être en bon état, un cours d'eau doit contenir une eau de bonne qualité chimique, mais ce n'est pas suffisant. Il faut également que les espèces animales et végétales qui vivent dans les cours d'eau soient peu perturbées par les activités humaines. On parle alors de bon état écologique.



6 Place de la Révolution Française
90020 Belfort CEDEX

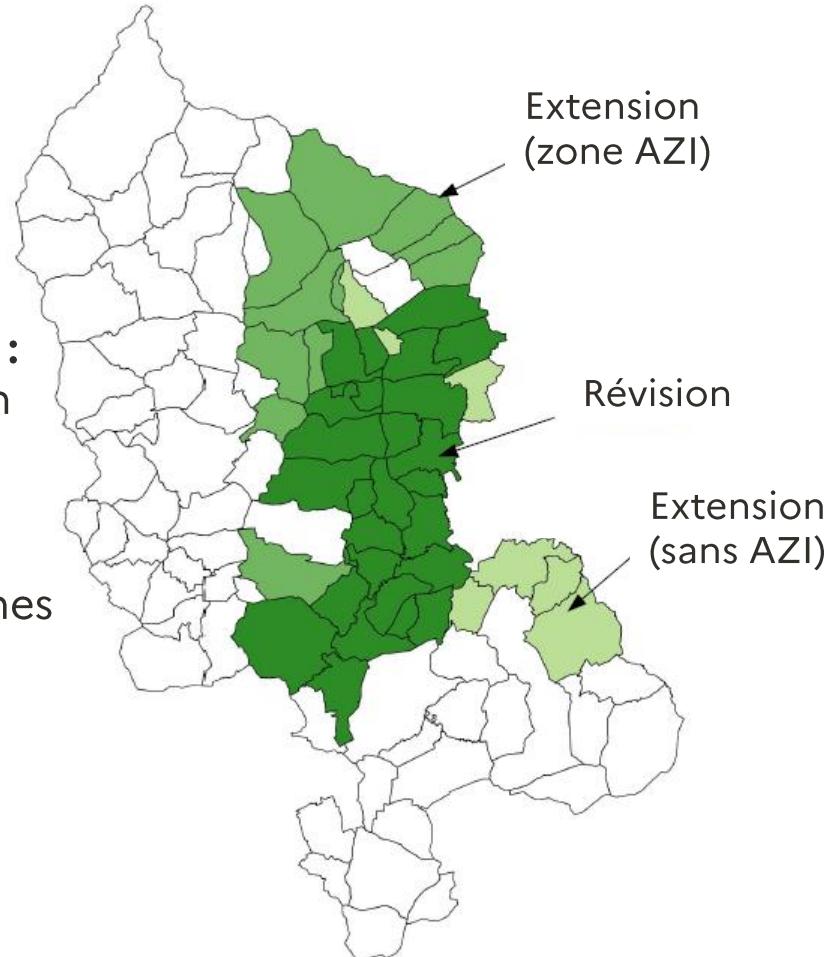
- CR dernière réunion
- Cahier des charges PTGE
- Qualité des eaux du 90
- Points divers



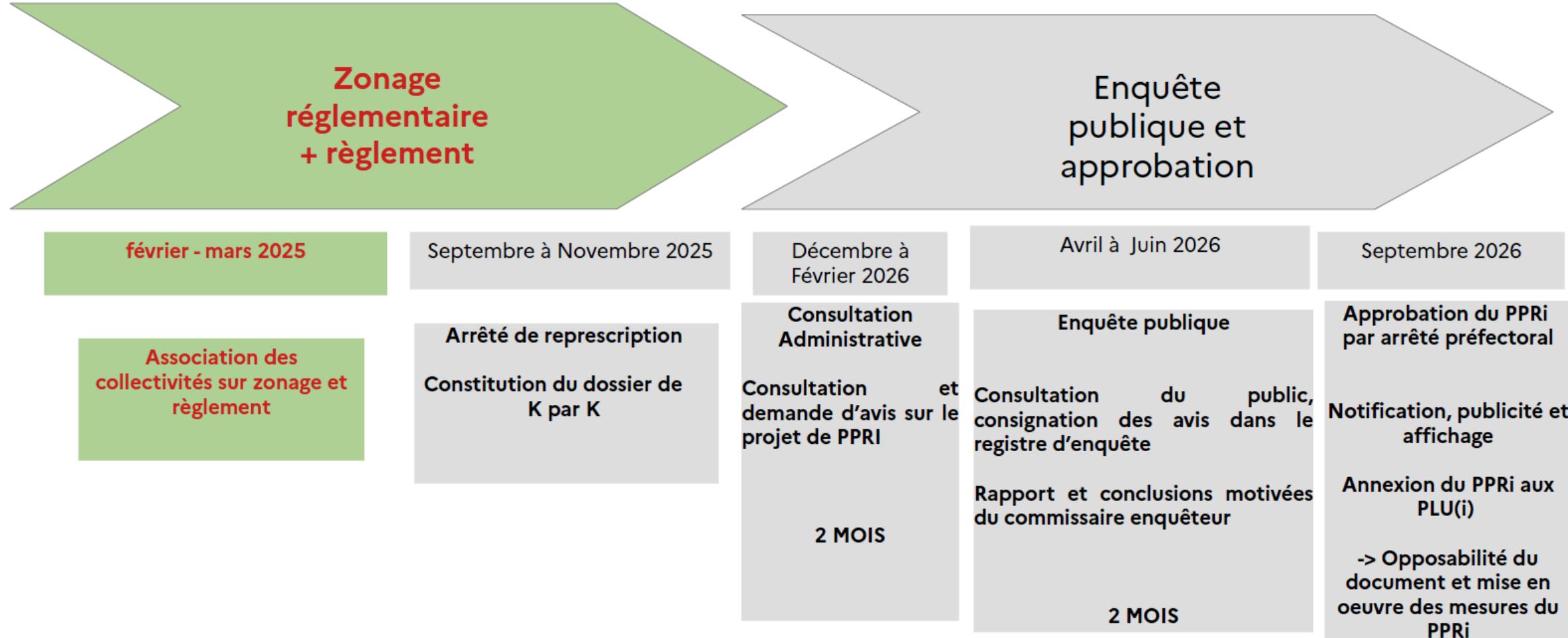
POINTS DIVERS

CONTEXTE

- **Territoire de Belfort :**
Tête de bassin hydrographique ; fortement impacté par le risque inondation
- **PPRI Bourbeuse approuvé en 2002 :**
Ne couvre pas l'ensemble du bassin versant
- **Procédure d'extension – révision :**
 - extension en zone d'atlas des zones inondables (AZI)
 - extension sans AZI
 - révision



- Le PPRI établit un zonage réglementaire par croisement de l'aléa et des enjeux
- Principes généraux :
 - Éviter de créer de nouveaux enjeux en zone à risque
 - Éviter d'aggraver l'aléa par consommation des zones d'expansion des crues
- Le PPRI édicte des prescriptions et recommandations à l'adresse des personnes responsables (communes, gestionnaires d'infrastructures et de réseaux, d'ERP, propriétaires privés...)
- L'existence d'un PPR(i) permet la mobilisation de financements (Fonds « Barnier »)



*Pas de consultation obligatoire de la CLE,
mais possibilité de rendre un avis lors de l'enquête publique*

◆ AGENDA DE LA CLE

- Agenda conditionné par les renouvellements dans le collège des élus

◆ COMPOSITION

- A mettre en conformité avec le décret SAGE
 - 1 représentant de structure porteuse de SCOT à intégrer au collège des élus
- Maintien ou modification du collège des usagers ?
 - Difficulté à mobiliser les usagers professionnels

◆ RÉUNIONS

- Bureau CLE au 1^{er} trimestre ?
- CLE d'installation à l'automne ?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



220 rue du Km 400 - 71000 MACON
Standard : 03 85 21 98 12

CONTACT

Hélène LAMBERT
Coordinatrice du SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs – Antenne de Belfort
8 place de la Révolution française – 90000 BELFORT
Tél. 07 77 84 00 90
helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr

Liste des abréviations

CC : Changement climatique

CCTP : Cahier des clauses techniques particulières

CLE : Commission locale de l'eau

COP : « Conference of the parties »

COPIL : Comité de pilotage

CR : Compte-rendu

DEB : Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'environnement

DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère en charge de l'agriculture

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPTB : Etablissement public territorial de bassin

PAT : Projets alimentaires territoriaux

PCAET : Plans climat-air-énergie territoriaux

PGRE : Plan de gestion de la ressource en eau

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

PPRI : Plan de prévention du risque inondation

PTGE : Projet de territoire pour la gestion de l'eau

RETEX / REX : Retour d'expérience

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux